Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 80

Artikel: Avis à nos lecteurs

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-254919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

encore le vote du Sénat. Et malheureusement, la Haute Chambre, qui n'a jamais passé pour très avancée d'idées, éprouve une vive répugnance à l'idée du vote des femmes. Si vive même que quelques-uns des députés opposants du 20 mai l'étaient par anticipation du vote du Sénat, et par crainte de créer une divergence entre les deux assemblées ! C'est à gagner les sénateurs que les suffragistes françaises se sont attachées maintenant et avec quelle ardeur, on le devine ! Et si elles réussissent à obtenir une majorité au Luxembourg, comme il n'est point question de referendum populaire dans la République voisine, le suffrage féminin sera chose entendue.

Mais déjà tel quel, et sans préjuger de la décision que prendra le Sénat, le vote du 20 mai de la Chambre française a pour nous, Suisses, romandes et Genevoises tout spécialement, une importance capitale. Tombé le vieil argument que les pays latins ne sont point faits pour ces innovations scandinaves ou anglo-saxonnes, balayée la crainte du cléricalisme que certains Genevois croyaient devoir soulever, faite l'expérience à notre frontière immédiate ! Quand les Savoyardes voteront à Annemasse et à St-Julien, les Gessiennes à Ferney, à deux pas de notre ville, au bout du fil de nos lignes de tramways suburbains, quand les bonnes femmes, souvent encore illettrées, qui alimentent nos marchés seront des citoyennes... comment osera-t-on, dans notre ville, ville d'éducation et d'instruction, ville de traditions démocratiques et d'esprit civique, nous refuser encore le même droit ? Ce n'est pas seulement la victoire française dont nous saluons ici l'aube : c'est aussi la nôtre. Et c'est pourquoi nous avons télégraphié à Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'Union française pour le Suffrage, en réponse à sa dépêche nous annonçant tout chaud le vote de la Chambre, non pas seulement : *Bravo*, mais encore : *Merci !*

Une autre dépêche, qui a passé plus inaperçue, a été celle nous apprenant que la Seconde Chambre des États-Généraux de Hollande a voté par 64 voix contre 10 le projet de loi Marchant sur le suffrage des femmes. Un vote analogue est attendu de la première Chambre ainsi que la ratification royale, et de la sorte l'anomalie qui faisait les femmes hollandaises éligibles, mais non pas électrices, n'aura pas duré bien longtemps. Et en Angleterre, des projets de loi ont surgi pour supprimer après quinze mois d'existence la restriction quant à l'âge des femmes électrices, pour reconnaître aux femmes l'éligibilité à la Chambre des Lords et leur ouvrir toutes les charges publiques. Il est parfois stupéfiant de constater la rapidité avec laquelle « l'idée marche », et si quelque antisuffragiste, endormi depuis deux ans seulement par une fée malicieuse, se réveillait aujourd'hui, il ne reconnaîtrait plus sa bonne planète, alors encore si uniquement masculinement régie !

Ferait-il également cette constatation dans notre Suisse, qui — on ne saurait trop se lasser de le répéter — devrait pourtant, si elle veut être fidèle aux traditions dont elle se réclame, ne pas se trouver à la queue du cortège ? A Genève, un pas en avant a été fait durant ce mois, M. Marcel Guinand ayant déposé son projet de loi annoncé en février déjà, et un tour de préconsultation s'étant engagé. Comme nous l'écrivions précédemment, le projet de M. Guinand est aussi vaste et hardi que celui de M. Guillermin était restrictif et prudent, puisqu'il reconnaît aux femmes tous les droits d'électorat et d'éligibilité en matière communale et cantonale, sans oublier l'éligibilité au Conseil des Etats. Aura-t-il de ce fait plus de chance de succès ? Il semble bien que les idées aient progressé depuis une année exactement que le Grand Conseil nous étrangla en premier débat le projet Guillermin, et l'attitude du *Journal de Genève*, qui prend nettement position pour nous est significative à cet égard. Lors du tour de préconsultation, des sept députés qui ont pris la parole, pas un ne s'est prononcé contre nous — quoique M. Jaccoud ait cru devoir ramener l'habituelle et illégale demande de consultation des femmes ; le président, M. Paul Pictet, est même descendu de son siège pour prononcer un discours d'une inspiration très élevée, et dont la Ligue des Nations et la place que rempliront les femmes dans ses divers organes a été le thème principal. Et quand il s'est agi de composer la Commission, il a fallu chercher des antisuffragistes pour y représenter leur point de vue, deux de ceux que l'on avait primitivement désignés pour cette tâche ingrate revendiquant énergiquement leur droit d'avoir changé d'opinion depuis douze mois ! Nous savons fort bien que nos plus dangereux adversaires ne sont pas ceux qui parlent, mais ceux qui se taisent, et qui n'en votent pas moins contre nous, mais ce débat préliminaire nous semble néanmoins d'heureux augure, tant par son ton digne et élevé que par l'intérêt qu'il a suscité à la tribune comme dans la salle.

A Zurich, le Grand Conseil a commencé, le 26 mai, la discussion de la proposition socialiste tendant à reconnaître aux femmes les droits politiques complets, contrairement à la proposition du gouvernement de leur accorder d'abord le vote municipal. Et Vaud, s'il s'attarde quelque peu en matière politique, vient de faire un grand pas en matière ecclésiastique : le Synode de l'Eglise libre a voté à une grosse majorité l'éligibilité des femmes à toutes les charges de l'Eglise. Voilà donc les femmes-pasteurs admises chez nos voisins. Il sera intéressant de constater combien de temps l'Eglise nationale vaudoise résistera à cette contagion. E. Gd.

P. S. — Deux grosses bonnes nouvelles encore : les deux Chambres suédoises ont reconnu aux femmes les droits complets qu'elles réclamaient, ne possédant que le suffrage municipal, depuis 1862 il est vrai. La Chambre Haute, jusqu'à présent intraitable, a donc fini par s'engager dans la voie du progrès. D'autre part, aux Etats-Unis, la Chambre des Représentants a voté par 304 voix contre 88 l'amendement suffragiste fédéral et le Sénat a, enfin, confirmé ce vote. Le temps nous manque pour commenter, avant de mettre sous presse ce numéro, cet événement capital.

Avis à nos lecteurs.

La date de la parution de ce numéro — que nous avons dû légèrement avancer en raison des fêtes de Pentecôte — étant trop rapprochée de celle de la VIIIe Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage tenue à la Chaux-de-Fonds, notre collaboratrice, Mlle Lucy Dutoit, nous a demandé de remettre à notre numéro de juillet le compte-rendu qu'elle a bien voulu nous promettre de cette Assemblée. Nos lecteurs savent ainsi qu'ils ne perdront rien pour attendre.

Si en formant les états et en établissant les différents emplois, on y avait appelé les femmes, nous serions accoutumés à les y voir comme elles le sont à notre égard. Ce n'est point faute de capacité naturelle ni de mérite qu'elles n'ont point partagé avec nous ce qui élève notre sexe au-dessus du leur.

Poulain de-la Barre.
(1756)